

# AVANTI PRO

1.735



Charge max. 135 kg



**MEYRA®**



Design PRO



Frein unique avec des forces d'actionnement très faibles



Tenue de route



Adaptation individuelle du châssis

## Just like a pro !

### RENTABILITÉ

- Compatibilité avec le système modulaire MEYRA
- Sécurité pour l'approvisionnement en pièces de rechange grâce à un réseau étendu de revendeurs spécialisés
- Grande variabilité, sans remplacement de pièces

### BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- Possibilités de réglages précis
- 2 longueurs de châssis permettent une très bonne attribution proportionnelle
- Grande variété d'accessoires thérapeutiques éprouvés
- Équipement adaptable aux besoins personnels, même en cas de pathologies évolutives
- Châssis continu avec repose-jambes intégrés
- Système modulaire étendu

### DOMAINE D'UTILISATION

- Fauteuil roulant adaptatif pour une utilisation quotidienne universelle
- Soins de longue durée avec un grand besoin d'adaptation
- Très bien adapté à de nombreuses pathologies
- Pour les paraplégiques
- Poids de la personne jusqu'à 135 kg et largeur d'assise jusqu'à 580 mm

COMMANDE DEVIS VERSION SPÉCIALE**Veillez faxer le formulaire de commande rempli à : +49 (0) 5733 922 9311 Service après-vente : +49 (0) 5733 922 311**

Adresse de facturation / Réf. client :
Adresse de livraison :
Notes / Remarques :

**MEYRA®**

Poids d'utilisateur autorisé  
135 kg

**AVANTI PRO 1.735**

Tous les prix sont indiqués hors TVA ! Valables du 01.01.2019 au 31.12.2019.  
Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur [www.meyra.de/AGB](http://www.meyra.de/AGB).

**Caractéristiques techniques**

	352 CHÂSSIS STANDARD	353 CHÂSSIS LONG		
Largeur d'assise	360 - 580	360 - 580	Poids de la personne	135
Largeur, état déplié	LA + 190 (avec accoudoir CODE 100 LA +180)		Poids à vide min.	à partir de 11
Largeur, état plié	280		Poids total aut.	à partir de 146
Profondeur d'assise	350 - 430	460 - 500	Poids de transport	8,5
Hauteur d'assise avant/arrière	440 - 520 / 420 - 520	440 - 520 / 420 - 520	Roue motrice	610 (24")
Hauteur totale	920	920	Inclinaison de l'assise	0° - 10°
Hauteur du dossier	340 - 440	340 - 440		
Hauteur des accoudoirs (CODE 81)	200 - 290	200 - 290		
Longueur avec repose-pieds*	870 - 960	925 - 1015		

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, tolérances dimensionnelles ± 10 mm  
\* en fonction de la longueur du châssis, de la taille de roue et de la position de l'axe

**Attention !**

Lors d'un déplacement en transports publics (p. ex. en train), les dimensions du fauteuil roulant peuvent dépasser les valeurs recommandées par les entreprises de transport. Veuillez vous renseigner au préalable.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

**Version standard** : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 00 Forme du châssis (longueur du châssis)

Le fauteuil AVANTI PRO est disponible en 2 longueurs de châssis. La longueur du châssis dépend du choix de votre profondeur d'assise et est configurée automatiquement.

La forme du châssis, pour toutes les longueurs de châssis, garantit une liberté de mouvement maximale des jambes et un transfert optimal en position debout.

	CODE	DÉSIGNATION	PA
<input type="checkbox"/>	352	Châssis standard	350 - 430 mm
<input type="checkbox"/>	353	Châssis long	460 - 500 mm

Observez et déterminez votre profondeur d'assise dans la catégorie 02 !

## 01 Largeur d'assise (LA)

	CODE	DÉSIGNATION		CODE CHÂSSIS
<input type="checkbox"/>	36	LA 360 mm		352 et 353
<input type="checkbox"/>	38	LA 380 mm		352 et 353
<input type="checkbox"/>	40	LA 400 mm		352 et 353
<input type="checkbox"/>	342	LA 420 mm		352 et 353
<input type="checkbox"/>	344	LA 440 mm		352 et 353
<input type="checkbox"/>	46	LA 460 mm		352 et 353
<input type="checkbox"/>	48	LA 480 mm	Avec double croisillon alu	352 et 353
<input type="checkbox"/>	350	LA 500 mm	Avec double croisillon alu	352 et 353
<input type="checkbox"/>	53	LA 530 mm	Avec double croisillon alu	352 et 353
<input type="checkbox"/>	358	LA 580 mm	Double croisillon alu, seulement avec barre de poussée CODE 814 et repose-pieds 54	352 et 353
<input type="checkbox"/>	4541	LA 360 - 460 mm	Double croisillon alu, recommandé lors de l'utilisation d'entraînements supplémentaires ou en cas de fortes sollicitations	352 et 353

## 02 Profondeur d'assise (PA)

	CODE	DÉSIGNATION	CODE CHÂSSIS
<input type="checkbox"/>	610	PA 350 mm	352, seulement pour LA 360 - 460 mm
<input type="checkbox"/>	368	PA 380 mm	352, seulement pour LA 360 - 460 mm
<input type="checkbox"/>	615	PA 400 mm	352
<input type="checkbox"/>	788	PA 430 mm	352
<input type="checkbox"/>	619	PA 460 mm	353
<input type="checkbox"/>	787	PA 480 mm	353
<input type="checkbox"/>	792	PA 500 mm	353

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

### 03 Hauteur d'assise avant (HAAv) en combinaison avec la roue directrice (sans coussin d'assise)

Colonnes horizontales = hauteurs d'assise en mm Lignes verticales = Ø tailles de roues directrices en mm

**Veillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une combinaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue. La différence de la hauteur de siège maximale autorisée entre la hauteur avant et arrière est de 80 mm !**

Ø ROUE DIRECTRICE	440	450	460	470	480	490	500	510	520
Ø 125 caoutchouc plein CODE 325	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Ø 142 caoutchouc plein souple CODE 154		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ø 180 increvable CODE 161				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La sélection de la HAAv entraîne la configuration automatique d'une roue directrice standard. En option, veuillez sélectionner les roues directrices Xtrends dans le tableau suivant.

#### Roues directrices Xtrends

CODE	ARTICLE	DÉSIGNATION	JANTE	PNEUS	Ø X L
<input type="checkbox"/>	689	1072386	Roue directrice (paire)	Alu argent	Caoutchouc plein 125 x 32 mm

### 04 Hauteur d'assise arrière (HAAR) en combinaison avec la roue motrice (sans coussin d'assise)

Colonnes horizontales = hauteurs d'assise en mm Lignes verticales = Ø roue motrice

**Veillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une combinaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue. La différence de la hauteur de siège maximale autorisée entre la hauteur avant et arrière est de 70 mm !**

	420	435	445	460	470	480	495	505	520
Ø 24 x 1"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ø 24 x 1 3/8"		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 05 Roues motrices en combinaison avec hauteur d'assise

CODE	DÉSIGNATION	Ø
<input type="checkbox"/>	651 Roue standard, axe enfichable inclus (paire)	24"
<input type="checkbox"/>	848 SILVERDESIGN avec rayons radiaux et moyeu à flasque haut, axe enfichable inclus (paire)	24"
<input type="checkbox"/>	695 Roue active avec rayons radiaux, moyeu à flasque haut, jante double paroi (jante Jumbo) en noir (paire) Recommandée à partir d'un poids d'utilisateur de 100 kg ou pour une conduite dynamique ! Pas en combinaison avec des pneus PU CODE 902	24"
<input type="checkbox"/>	752 Roue « Light » avec pneus Schwalbe RightRun Light et main courante alu noir, pas en combinaison avec carrossage 3° CODE 907. (Paire). Recommandée jusqu'à un poids d'utilisateur de 90 kg !	24"

Sélectionnez pour cela votre main courante dans la catégorie 08 et les pneus dans la catégorie 09. Veuillez observer la largeur des pneus ! En option, veuillez sélectionner les roues motrices Xtrends avec mains courantes et pneus au lieu des roues motrices CODE 651, 848 ou 695.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

### Roues motrices Xtrends

	CODE	ARTICLE	DÉSIGNATION	Ø	
<input type="checkbox"/>	688	1068705	Six-Star avec pneus haute pression 8 bars et mains courantes en alu (paire)	24 x 1"	
<input type="checkbox"/>	688	1068713	Black Light avec Schwalbe Marathon Plus Evolution et main courante en alu (paire)	24 x 1"	
<input type="checkbox"/>	688	<input type="checkbox"/> bleu	1081354	Nouvelle roue active avec rayons radiaux, pneus Schwalbe ONE, moyeu, jante et mains courantes de couleur	24 x 1"
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> rouge	1081356		
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> doré	1081355		

### Options de roue motrice

	CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/>	880	60 mm Rallonge de l'empattement

### Carrossage

	CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/>	907	Carrossage 3°, pas en combinaison avec frein à tambour CODE 706 et/ou rallonge de l'empattement CODE 880

## 06 Position horizontale de la roue motrice (réglage du centre de gravité)

Méthode de mesure : du centre du tube du dossier jusqu'au centre de l'axe (cf. informations jointes)

Position	A	B	C	D
Sélection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 07 Pneus (incompatibles avec les roues Xtrends)

	CODE	DÉSIGNATION	Ø	Ø	Ø	Ø
<input type="checkbox"/>	486	Pneus gonflés avec profil rainuré	22 x 1"	22 x 1 3/8"	24 x 1"	24 x 1 3/8"
<input type="checkbox"/>	902	Pneus PU, increvables, pas en combinaison avec roue active CODE 695	22 x 1"	22 x 1 3/8"	24 x 1"	24 x 1 3/8"
<input type="checkbox"/>	897	Pneus Schwalbe Marathon Plus Evolution, protection contre les crevaisons	22 x 1"		24 x 1"	
<input type="checkbox"/>	363	Pneus Schwalbe ONE, sans profil, protection contre les crevaisons			24 x 1"	

Observer la largeur des pneus en combinaison avec les roues motrices ! Voir la catégorie 05 Hauteur d'assise en combinaison avec la roue motrice.

**Remarque : Les pneus sont composés d'un mélange caoutchouc et peuvent laisser des traces durables ou difficiles à enlever sur certains supports (p. ex. sols en matière synthétique, en bois ou parquets, tapis, moquettes). Nous ne pouvons assumer aucune responsabilité pour des dommages dus à l'abrasion.**

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 08 Mains courantes et options de mains courantes (incompatibles avec les roues Xtrends)

CODE	DÉSIGNATION	
<input type="checkbox"/> 494	Aluminium, pas en combinaison avec roue active CODE 695	24"
<input type="checkbox"/> 493	Acier inox brillant poli	24"
<input type="checkbox"/> 871	<b>Mains courantes doubles</b> pour largeurs d'assise jusqu'à 480 mm Seulement en combinaison avec des pneus PU CODE 902 Pas en combinaison avec freins à tambour CODE 706	24" x 1"
<input type="checkbox"/> 168	Mains courantes spéciales Optigripp pour tétraplégiques, avec écart des mains courantes de 25 mm CODE 693	24"
<input type="checkbox"/> 166	Revêtement de mains courantes en silicone, lisse, noir, pas en combinaison avec roue active CODE 695	24"
<input type="checkbox"/> 692	Écart des mains courantes 15 mm	24"
<input type="checkbox"/> 693	Écart des mains courantes 25 mm	24"
<input type="checkbox"/> 849	Curve L, aluminium anodisé noir, profilé de main courante ergonomique, H 31 mm, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695	
<input type="checkbox"/> 850	Curve L Tetra Grip, revêtement antiglisse, aluminium, adapté pour tétraplégiques, profilé de main courante ergonomique, H 31 mm, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695	
<input type="checkbox"/> 853	GEKKO, aluminium anodisé noir avec lèvre en caoutchouc remplaçable, profilé de main courante ergonomique, H 31 mm, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695	

Largeur totale écart des mains courantes, cf. informations jointes.

## 09 Toile d'assise (toile d'assise standard de série) / Coussin d'assise

CODE	DÉSIGNATION	
<input type="checkbox"/> 247	Assise à sangles réglables	
<input type="checkbox"/> 560	Coussin d'assise, Trevira CS	30 mm
<input type="checkbox"/> 561	Coussin d'assise, Trevira CS	60 mm

## 10 Freins

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 651	Frein à pression pour l'utilisateur
<input type="checkbox"/> 650/60	Frein à pression unilatéral, à gauche (avec levier de frein long, rabattable), pas en combinaison avec CODE 100 et CODE 748
<input type="checkbox"/> 650/74	Frein à pression unilatéral, à droite (avec levier de frein long, rabattable), pas en combinaison avec CODE 100 et CODE 748
<input type="checkbox"/> 681	Rallonge du levier de frein, rabattable
<input type="checkbox"/> 680/706	Freins à pression pour l'utilisateur et frein à tambour pour l'accompagnateur
<input type="checkbox"/> 986	Rallonge du levier de frein, enfichable

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 11 Hauteur de dossier (HD)

CODE	DÉSIGNATION	HAUTEUR
<input type="checkbox"/> 434/575	Dossier, réglable par bandes velcro	340 mm
<input type="checkbox"/> 436/575	Dossier, réglable par bandes velcro	360 mm
<input type="checkbox"/> 438/575	Dossier, réglable par bandes velcro	380 mm
<input type="checkbox"/> 635/575	Dossier, réglable par bandes velcro	400 mm
<input type="checkbox"/> 442/575	Dossier, réglable par bandes velcro	420 mm
<input type="checkbox"/> 444/575	Dossier, réglable par bandes velcro	440 mm
<input type="checkbox"/> 2046/575	Dossier, réglable par bandes velcro, pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502	460 mm
<input type="checkbox"/> 634/575	Dossier, réglable par bandes velcro, pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502	480 mm
<input type="checkbox"/> 637/575	Dossier, réglable par bandes velcro, pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502	500 mm
<input type="checkbox"/> 983/575	Réglage télescopique de la hauteur du dossier en 4 pas de 15 mm, dossier réglable par bandes velcro, pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502	350 - 410 mm
<input type="checkbox"/> 984/575	Réglage télescopique de la hauteur du dossier en 4 pas de 15 mm, dossier réglable par bandes velcro, pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502	400 - 460 mm

## 12 Angle du dossier

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 621	Dossier sans courbure lombaire
<input type="checkbox"/> 622	Dossier avec courbure lombaire
<input type="checkbox"/> 29	Dossier, angle réglable à partir de la surface d'assise, +/- 10° par paliers de 5°, à partir de la hauteur de dossier 380 mm. Pas en combinaison avec courbure lombaire CODE 622

### Options de dossier

CODE	COMPATIBLE AVEC CODE...	621	622	502
<input type="checkbox"/> 410	Poignées de poussée longues	●	●	
<input type="checkbox"/> 413	Poignées de poussée courtes, pas en combinaison avec barre de poussée CODE 814 Pas en combinaison avec frein à tambour CODE 706	●	●	
<input type="checkbox"/> 502	Poignée de poussée, montée sur le tube du dossier, hauteur réglable en continu jusqu'à 170 mm	●	●	
<input type="checkbox"/> 814	Barre de poussée transversale, stabilise le dossier en cas de charge plus élevée. Seulement en combinaison avec poignée de poussée longue CODE 410	●	●	●
<input type="checkbox"/> 238	Barre de stabilisation pour le dossier, se plie avec le fauteuil. Pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502. Recommandée à partir d'une LA 460 !	●	●	
<input type="checkbox"/> 913	Appui-tête, 300 mm, hauteur réglable en continu, seulement en combinaison avec barre de poussée CODE 814	●	●	●



Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

### 13 Accoudoirs et manchettes

Veillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !

1 = fixe 2 = relevable 3 = amovible 4 = verrouillable 5 = accoudoir réglable en hauteur 6 = avec recouvrement de roue  
7 = escamotable pour gain de place

CODE	DÉSIGNATION	1	2	3	4	5	6	7
<input type="checkbox"/> 21	Accoudoir renforcé, manchette réglable en hauteur par bouton-poussoir, extralongue, convient pour tablette thérapeutique		●	●	●	●		●
<input type="checkbox"/> 81	Accoudoir, manchette réglable en hauteur par bouton-poussoir, courte, convient pour tablette thérapeutique		●	●	●	●		●
<input type="checkbox"/> 748	Accoudoir en aluminium dans la couleur du châssis avec isolation thermique, manchette (vissée) réglable en hauteur incl., recouvrement de roue 45 mm incl. Pas en combinaison avec frein à pression unilatéral CODE 650	●					●	
<input type="checkbox"/> 100	Accoudoir en aluminium dans la couleur du châssis avec isolation thermique, pas en combinaison avec frein à pression unilatéral CODE 650	●					●	
<input type="checkbox"/> 98	Recouvrement de roue 50 mm. Seulement en combinaison avec accoudoirs alu CODE 100							

### 14 Repose-jambes et repose-pieds

CODE	DÉSIGNATION	PROFON- DEUR	LJ
<input type="checkbox"/> 54	Repose-pieds monobloc, réglable en profondeur sur 60 mm (en 4 paliers) dans la couleur du châssis, relevable, hauteur et angle réglables	150 mm	380 - 520
<input type="checkbox"/> 87	Repose-pieds monobloc, relevable, profondeur réglable de 15 mm, dans la couleur du châssis, hauteur et angle réglables, LA jusqu'à 480 mm	100 mm	380 - 520

LJ souhaitée en mm (mesurée sans coussin d'assise)

Réglage possible en usine de la longueur de jambe, selon le codage entre 380 et 520 mm

#### Accessoires repose-pieds

<input type="checkbox"/> 359	Sangle de mollet
------------------------------	------------------

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 15 Couleurs de châssis

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 130	Gris titane
<input type="checkbox"/> 186	Bleu magique
<input type="checkbox"/> 206	Noir mat
<input type="checkbox"/> 212	Blanc polaire
<input type="checkbox"/> 216	Noir foncé
<input type="checkbox"/> 224	Bleu métallique
<input type="checkbox"/> 227	Rouge métallique
<input type="checkbox"/> 4919	Silverline
<input type="checkbox"/> 4922	Vert métallique
<input type="checkbox"/> 4923	Orange métallique

Autres couleurs de châssis possibles sur demande et contre supplément ! Voir la palette de couleurs dans l'introduction du catalogue.

CODE	DÉSIGNATION	COULEUR DE CHÂSSIS SOUHAITÉE
<input type="checkbox"/> 2205	Fourche de guidage et variobloc de couleur au choix. Pas en combinaison avec fourche de guidage Hemi CODE 173/4906	<input type="text"/>

## 16 Couleurs de dossier

<input type="checkbox"/> 287	Noir foncé, polyester
<input type="checkbox"/> 292	Tissu, respirant, noir (seulement possible pour le dossier)

## 17 Accessoires pour le fauteuil roulant Protège-mains et protège-rayons

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 489	Transparent

### Anti-basculés

<input type="checkbox"/> 728	Anti-basculés, 1 paire, pivotantes
<input type="checkbox"/> 729	1 anti-basculé, pivotante, montée à <b>gauche</b>
<input type="checkbox"/> 730	1 anti-basculé, pivotante, montée à <b>droite</b>
<input type="checkbox"/> 712	1 anti-basculé, enfichable, amovible, montée à <b>gauche</b> , seulement en combinaison avec béquille anti-basculé CODE 4930
<input type="checkbox"/> 713	1 anti-basculé, enfichable, amovible, montée à <b>droite</b> , seulement en combinaison avec béquille anti-basculé CODE 4931
<input type="checkbox"/> 691	Anti-basculés, enfichables, amovibles (paire), seulement en combinaison avec béquilles anti-basculé CODE 309

**Faites votre choix en cochant les cases correspondantes**

**Version standard** : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

### Béquille anti-bascule

- |                          |      |   |
|--------------------------|------|---|
| <input type="checkbox"/> | 309  | Béquilles anti-bascule (1 paire)                |
| <input type="checkbox"/> | 4930 | 1 béquille anti-bascule, montée à <b>gauche</b> |
| <input type="checkbox"/> | 4931 | 1 béquille anti-bascule, montée à <b>droite</b> |

### Tablettes thérapeutiques seulement en combinaison avec accoudoir CODE 21 et 81

- |                          |     |   |
|--------------------------|-----|---|
| <input type="checkbox"/> | 929 | Tablette thérapeutique en plastique transparent, largeur d'assise réglable de 380 à 580 mm  |
| <input type="checkbox"/> | 930 | Tablette thérapeutique <b>pour utilisateur autonome</b> , en plastique transparent, à enfiler pour la largeur d'assise définie, avec rebord à l'avant. Possible à partir d'une LA de 380 mm |

**Attention** : L'utilisation de la tablette thérapeutique CODE 929/CODE 930 avec des roues de 24" et une hauteur d'assise arrière inférieure à 470 mm entraîne une restriction au niveau de la hauteur des accoudoirs.

### Autres accessoires

- |                          |     |  |
|--------------------------|-----|--|
| <input type="checkbox"/> | 833 | Ceinture de sécurité avec boucle                         |
| <input type="checkbox"/> | 970 | Porte-canne en combinaison avec la béquille anti-bascule |
| <input type="checkbox"/> | 819 | Éclairage passif   |
| <input type="checkbox"/> | 912 | Pompe à air avec fixation                                |
| <input type="checkbox"/> | 936 | Planche de transfert en matière synthétique              |
| <input type="checkbox"/> | 951 | Filet à provisions                                       |

\* Informations sur les pelotes Ergo Seat Pro, cf. formulaire de commande séparé.

### Accessoires Xtrends

- |                          |           |   |
|--------------------------|-----------|---|
| <input type="checkbox"/> | 261519300 | Sac à dos X-TREME   |
| <input type="checkbox"/> | 261519600 | Sac de roue « BLACK WHEEL CASE », adapté pour des roues de max. 2 x 24" ou roues 1 x 25" ou 26" |
| <input type="checkbox"/> | 1074231   | Sac de roue « MEYRA ACTIVE », adapté pour des roues de max. 3 x 28"                             |
| <input type="checkbox"/> | 206964600 | Réflecteurs de rayons 3M  |

Date :

Signature :



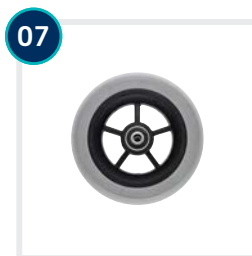
03

CODE 325



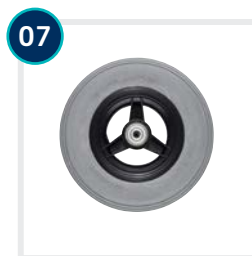
03

Article 1072386



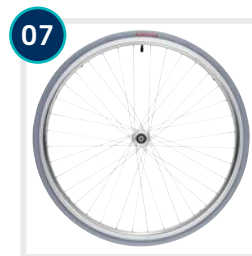
07

CODE 154



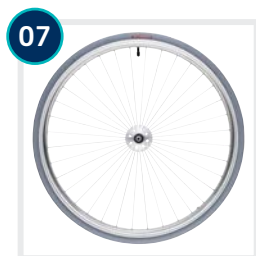
07

CODE 161



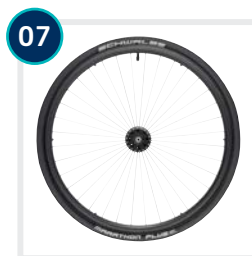
07

CODE 651



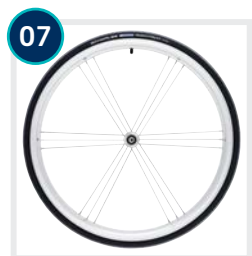
07

CODE 848



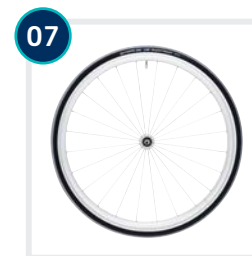
07

CODE 695



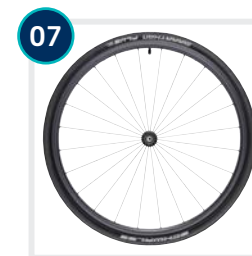
07

Article 1068705



07

Article 1068712



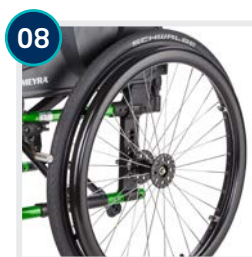
07

Article 1068713



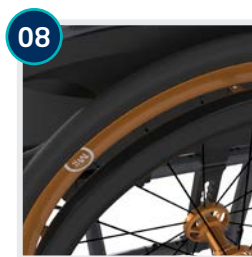
08

CODE 849



08

CODE 850



08

CODE 853



12

CODE 814



12

CODE 238



13

CODE 21



13

CODE 81



13

CODE 748



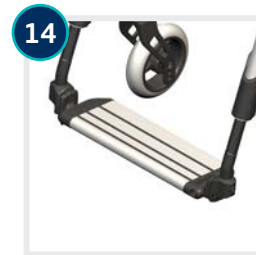
13

CODE 100



14

CODE 54



14

CODE 87

**06 Déterminer la position horizontale de la roue motrice (réglage du centre de gravité)**

TYPE DE CONDUCTEUR	PASSIF	MOYEN		ACTIF
Position	A	B	C	D
Distance * en mm	25	40	55	70

\* Méthode de mesure : du centre du tube du dossier jusqu'au centre de l'axe en mm

**08 Largeur totale en mm avec écart des mains courante de 15 mm**

LARGEUR D'ASSISE	360	380	400	430	460	480	500	530	580
avec carrossage 0° (mm)	560	580	600	630	660	680	700	730	780
avec carrossage 3° (mm)	610	630	650	680	710	730	750	780	830
Dimension de pliage avec carrossage 0°	280								
Dimension de pliage avec carrossage 3°	330								

**Largeur totale en mm avec frein à tambour et carrossage 0°**

État déplié	LA + 210
Dimension de pliage	300

## 1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

**1.1.** Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

**1.2.** Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

**1.3.** Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du CODE civil allemand), une personne morale du droit public ou un patri-moine de droit publique.

## 2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

**2.1.** Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

**2.2.** MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres du clients dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

**2.3.** Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

**2.4.** Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

## 3. PRIX

**3.1.** Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

**3.2.** En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

**3.3.** Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que si l'augmentation de prix ne dépasse pas seulement de manière négligeable la hausse du coût global de la vie entre la commande et la livraison.

**3.4.** En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

**3.5.** Si la valeur de la commande se situe en-dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

## 4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

**4.1.** Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

**4.2.** Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons

partielles) est transmise au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution ou non et qui supporte les frais de transport.

**4.3.** Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

**4.4.** Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

**4.5.** En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

**4.6.** En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

## 5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

**5.1.** Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'est était fixé expressément par écrit.

**5.2.** Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si la mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

**5.3.** Le respect des délais de livraison et de prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

**5.4.** MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

**5.5.** Si les retards en résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

**5.6.** MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

## 6. PAIEMENT

**6.1.** Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nos soins, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

**6.2.** Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

**6.3.** Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le

taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus important en cas de retard.

**6.4.** En cas de retard du client dans le règlement d'une de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

**6.5.** Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou incontestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

**6.6.** MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

## 7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

**7.1.** La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

**7.2.** Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la revente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

**7.3.** Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livré par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété du bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

**7.4.** Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

**7.5.** MEYRA GmbH est tenue de donner la mainlevée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sécurités à lever incombe à MEYRA GmbH.

**7.6.** En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la revente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

**7.7.** En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

## 8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

**8.1.** Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

**8.2.** En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

**8.3.** La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou déraisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

**8.4.** Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

**8.5.** Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrés par nos soins ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

**8.6.** Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclues. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

**8.7.** La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

## 9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les

délais de prescription légaux s'appliquent.

## 9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.
- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.
- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.
- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usure correspondant à un usage normal.
- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

## 10. GARANTIE DES SÉCURITÉ DU PRODUIT

### 10.1. MISE HORS DISTRIBUTION DU PRODUIT

Si une mise hors du produit est nécessaire à cause d'un défaut de produit ou à cause d'une obligation légale, le client est obligé de participer au déroulement pour réaliser une mise hors distribution efficace. Le client est surtout obligé d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les produits concernés. Pour cela, le client doit documenter les endroits où se trouvent les produits et le mettre à disposition de MEYRA sur demande. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur de documenter les endroits où se trouvent les produits.

**10.2.** Le client est obligé d'entraîner le client final en ce qui concerne l'usage du produit livré par un personnel spécialisé. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur d'entraîner le client final par un personnel spécialisé.

## 11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. A cette fin, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

## 12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf

absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfants et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour les renvois autorisés, ceux-ci seront facturés moyennant un forfait minimum de 79 € net..

## 12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

**12B.1.** Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

**12B.2.** Les annulations doivent se faire par écrit.

**12B.3.** En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés. Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants de sport ne sont en principe pas repris.
- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% de frais d'annulation sont facturés.

## 12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

## 13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre de conventions légales, en particulier du règlement général sur la protection des données, et de les traiter au sein de l'entreprise.

## 14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

**14.1.** Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

**14.2.** Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

**14.3.** Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

**14.4.** Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales de vente s'avèreraient en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.